

No 26

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2023

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Raffaele Fraomene

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Marie-France Châtelain, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusés : Mme Anne Hiltpold, Conseillère administrative, Mmes Elvia Cambier, Katia De Conti Kalonji et Céline Sana-Oppliger ainsi que MM. Jean-Marc Antonioli et Léo Peterschmitt

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 097-2022 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 380'000.— pour la mise en place d'une plateforme de communication, d'un guichet unique et de processus unifiés ayant pour objectif d'améliorer la capacité de l'administration à servir les usagers, les citoyens, les associations et les entreprises carougeoises
5. Délibération administrative **DA 104-2023 R** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'investissement de CHF 283'500.— TTC (dont CHF 13'500.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour des études et démarches liées au développement de la partie du périmètre Praille-Acacias-Vernet (PAV) sur le territoire carougeois
- Propositions des membres du Conseil municipal**
6. Motion **MO 029-2023 P** : Le rôle des aînés dans le soutien scolaire
7. Postulats
8. Résolutions

9. Pétition **PE 01012023 P** : Pour que les tractations de cession de terrain entre la commune de Carouge et l'État de Genève aboutissent, pour que l'aménagement du quartier de la Tambourine puisse enfin démarrer
10. Pétition **PE 012-2023 P** : Non à l'abattage des arbres de la Fonderie à la Promenade des Orpailleurs
11. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2023

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023.

Le procès-verbal de la séance 19 janvier 2023 est approuvé par 22 oui, 0 non et 0 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Molinari :

Voie verte d'agglomération (VVA)

En complément aux informations déjà transmises soit en commission soit en plénière, dont la dernière fois au mois de décembre sur la VVA, permettez-moi de vous apporter des éléments complémentaires sur le développement de ce projet d'importance pour la mobilité douce sur notre territoire communal. Les interventions prévues dans le cadre de ce projet, en relation avec les arbres en particulier, ont suscité des questions et échanges sur les réseaux sociaux, des articles ont paru dans la presse et une pétition a été lancée. Celle-ci est d'ailleurs inscrite à l'ordre du jour du Conseil de ce soir. Je reviendrai sur cela dans quelques instants.

Nous souhaitons donc apporter quelques précisions et clarifications en relation avec ce projet, ce qui nous permettra de vous informer de l'avancée des travaux et de corriger certains éléments incorrects qui ont circulé.

Pour rappel, ce projet s'inscrit dans le cadre de la planification des infrastructures de transport à l'échelle cantonale et de l'agglomération, et encourage les mobilités piétonnes et vélo en établissant des itinéraires continus et attractifs qui favorisent le transfert modal vers la mobilité douce, transfert indispensable pour atteindre les objectifs du plan climat cantonal. Ce projet a été voté par le Conseil municipal en février 2019. A noter aussi qu'en parallèle des travaux de la VVA, le parc Noie-tes-Puces sera agrandi selon le projet que j'ai soumis à votre Conseil et que vous avez voté à l'unanimité en octobre 2022.

Depuis le début de l'année, les travaux ont débuté sur le tronçon 2 (dit « de la Fonderie » qui va de l'arrière de la Clinique de l'Arve jusqu'au parc Noie-tes-Puces), après ceux réalisés en novembre dernier sur le tronçon 1 (à proximité du pont de la Fontenette, notamment en relation avec le passage sous voies, travaux qui sont en cours) afin d'anticiper les travaux préparatoires du tronçon, notamment par des interventions sur la partie végétale et par des mesures de sécurisation du site.

Concernant les informations et au-delà des différents articles parus dans la presse par le passé, une information sous la forme de panneaux d'information posés sur le chemin et des affiches dans les immeubles situés en proximité des travaux a été faite. Comme annoncé lors du Conseil municipal de décembre, une lettre tous ménages dans le périmètre élargi a aussi été distribuée en décembre. Ces informations ont également été relayées aussi sur le site de la Commune ainsi que sur les pages communales des réseaux sociaux.

Comme vous le savez sans doute, en relation avec les travaux sur le tronçon 2, nous avons reçu une pétition questionnant la mise en œuvre de la VVA et demandant de surseoir à l'abattage des arbres. Nous sommes sensibles à la volonté des personnes ayant souscrit à la pétition visant à préserver les arbres et à maintenir des sites importants pour la biodiversité.

Vous connaissez l'attention du Conseil administratif portée aux questions environnementales, à la biodiversité et à la protection nécessaire du vivant, notamment du patrimoine arboré. C'est pourquoi les travaux ont été planifiés avec la volonté forte de limiter au strict minimum les impacts sur les arbres et la végétation en mettant en œuvre et en retenant des modalités spécifiques d'intervention.

Les interventions sur les berges ont ainsi fait l'objet d'une analyse fine et détaillée qui a permis de réduire considérablement – de 80 % environ – la zone de défrichage et le nombre d'arbres coupés, dont des arbres majeurs, par rapport aux autorisations en force. En définitive, et après un réexamen détaillé mené conjointement par les services communaux, la coupe des arbres sur le tronçon de l'étape 2, a pu être limitée à 15 arbres, soit une petite partie de ceux marqués et une encore plus petite fraction des arbres inclus dans les périmètres de défrichage autorisé du secteur. Les arbres marqués ne représentent donc pas la réalité de l'intervention, comme cela peut être constaté aujourd'hui. Une analyse fine a également été effectuée lors des travaux de l'étape 1 et a permis une diminution des arbres abattus par rapport à ceux autorisés. A noter aussi que la 3^{ème} étape, allant de derrière la Clinique de l'Arve jusqu'au pont de Carouge ne comportera aucun abattage, mais verra au contraire la création d'une nouvelle zone plantée.

Tous les arbres seront non seulement compensés par des plantations sur site, mais également augmentés par des plantations de compensation additionnelles, à proximité.

Il est important de rappeler que le quai des Orpailleurs entre le pont de la Fontenette et le pont de Veyrier n'est pas concerné par la VVA (au-delà de la rampe qui permet de quitter la chaussée près du pont de la Fontette pour passer sous le pont) et ne sera donc pas touché.

De plus amples informations, régulièrement mises à jour, sont disponibles sur le site de la commune (<https://www.carouge.ch/travaux-de-la-voie-verte-dagglomeration>).

Concernant la pétition, remise au Conseil administratif le jeudi 2 février, je vous informe que ce dernier a déjà eu l'opportunité de s'entretenir avec une délégation des pétitionnaires qui a été reçue à la mairie. Cela nous a permis de rappeler le contexte, de préciser les mesures qui ont été prises pour limiter l'impact sur les arbres et échanger sur différents points. Nous avons confirmé que les interventions sur la végétation sont terminées. Pour donner suite aux échanges avec la délégation des pétitionnaires, et à leur demande, nous avons pu convenir de la possibilité de rouvrir temporairement la section du chemin entre le parc Noie-tes-Puces et la Clinique de l'Arve. La sécurisation du tronçon étant assurée, la réouverture est effective depuis hier. Le passage restera ouvert jusqu'au mois de mai, quand les nouveaux revêtements seront posés sur le chemin.

En réponse à une autre demande, une visite de chantier sera également planifiée.

Mise en service de deux nouveaux éco-points enterrés

La délibération administrative 077A-2017 concernant la mise en place des déchèteries enterrées est progressivement réalisée par les équipes du service de l'urbanisme. L'objectif visé est d'accroître l'optimisation du tri des déchets, maîtriser et réduire les quantités et coûts d'élimination dans une optique de développement durable, et améliorer le bilan environnemental et la qualité de vie sur la commune.

J'ai le plaisir de vous informer que fin 2022, deux premiers éco-points ont été enterrés place Sigismond et chemin Charles Poluzzi. Ils accueillent chacun 10 conteneurs de 4 à 7 m³.

A l'automne 2023, trois éco-points devraient être transformés sous réserve de l'obtention des autorisations de construire : Rondeau, rue Blavignac et passage des Tireurs de Sable.

Pour accompagner les Carougeoises et Carougeois dans leur geste de tri et promouvoir la réduction des déchets à la source, nous organiserons avec le soutien de SIG-éco21 des animations sur ces deux sites. Deux personnes ambassadrices seront présentes sur chaque site de 10h à midi puis de 13h30 à 15h30. La date a priori retenue est le 3 juin (ou le 10 juin en cas de fortes intempéries). En plus de l'information et du moment d'échange proposés, la P'tite poubelle Verte et des sacs compostables seront distribués. Une communication sera adressée en temps voulu à la population habitants dans les secteurs de ces deux sites.

Une telle sensibilisation avait déjà été organisée avec succès début 2022 autour de cinq éco-points et avait permis de toucher près de 400 personnes.

Communications de Mme Lammar :

Aucune communication particulière.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courriers reçus

Le Président indique qu'un courrier a été reçu concernant la voie verte. Le bureau propose qu'il en soit donné lecture.

Concerne : Promenades des Orpailleurs et de Noie-tes-Puces, projet de voie verte

C'est avec consternation que j'ai vu des arbres sciés au niveau du pont de la Fontenette. Quelque temps après, j'ai appris par les journaux les détails concernant la voie verte en cours de préparation, à savoir qu'il s'agit de créer une très large bande cyclable tout au long de ces jolies promenades piétonnes. Et pour ce faire, d'abattre encore une grande quantité d'arbres du bord de l'Arve, ceci pour créer une voie verte. Quel non-sens ! Je dois dire qu'alors, j'ai aussi ressenti une nette désillusion quant aux décisions politiques dites « écologiques ».

D'autre part, je n'apprécie pas du tout que, sur les panneaux plantés devant la promenade seulement deux ou trois semaines avant le début des travaux, il n'y ait eu aucune mention du sacrifice de tant d'arbres ni de la largeur prévue pour la bande cyclable. De même qu'il n'en a pas été question non plus dans l'article sur le sujet du Vivre Carouge (décembre 2022-février 2023 page 17). Au moins ces informations données à la population auraient-elles pu être claires et franches et aussi moins tardives, ne serait-ce que par respect pour les centaines de promeneurs, coureurs, familles avec enfants, pique-niqueurs, propriétaires de chiens, tous ces habitants carougeois ou pas qui apprécient tant cette balade et aiment s'y rendre régulièrement.

Ensuite, je ne comprends pas pourquoi vous envisagez de détruire cette belle promenade pour y créer une piste cyclable alors que vous l'avez récemment si bien réaménagée et renaturée après la fin des travaux du CEVA, ceci d'autant plus qu'il existe, tout près de là et parallèlement, deux très larges bandes cyclables sur la route de Veyrier, voies récemment aménagées de façon très judicieuse également par vos soins. Et pourquoi

sacrifier tous ces arbres et la biodiversité des bords de l'Arve pour un concept écologique de voie verte ? Tout ceci n'est pas cohérent.

Enfin, faut-il absolument, pour avoir une voie verte, coupler les voies pour promeneurs et les pistes cyclables ? Pourquoi donc ne pas dissocier les vélos sur ce tronçon de voie verte en les faisant passer par la route de Veyrier puis, en prolongation, élargir le dispositif cyclable déjà existant sur l'avenue Cardinal-Mermillod ? Ou bien aménager une piste cyclable le long du Clos-de-la-Fonderie où il pourrait y avoir assez de place sans couper les arbres ?

J'espère que vous tiendrez compte des avis exprimés par la pétition en cours et cesserez ces travaux.

Veillez recevoir, Mesdames les Conseillères administratives, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes meilleures salutations.

Le Président ajoute que la réponse du Conseil administratif à ce courrier est disponible sur CMnet. Il constate qu'aucun membre du Conseil municipal ne demande qu'il en soit donné lecture ce soir.

Changement dans les membres PRL au sein de deux commissions

Le groupe PLR fait part des changements suivants :

Au sein de la commission PAV, M. Arnaud Ducellier qui passe de la commission Culture et communication à la commission PAV et M. Dominique Jacot qui passe de la commission PAV à la commission Culture et commission.

Changement dans les représentations des partis au sein de fondations

Le groupe PLR fait part du changement suivant soumis à validation du Conseil municipal:

Au sein de la Fondation Bruckner, Mme Françoise Defferrard sera remplacée par Mme Vanda Ceric-Riem.

Le groupe des Verts fait part du changement suivant soumis à validation du Conseil municipal :

Au sein de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées (FCLPA), M. Bertrand Gollut sera remplacé par M. Thomas Huwiler.

Il s'agit en principe de validations tacites par communication du bureau au Conseil municipal. Le Président ne constatant aucune opposition, Mme Françoise Defferrard sera remplacée par Mme Vanda Ceric-Riem au sein de la Fondation Bruckner et M. Bertrand Gollut sera remplacé par M. Thomas Huwiler au sein de la FCLPA.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 097-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CHF 380'000.— POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE COMMUNICATION, D'UN GUICHET UNIQUE ET DE PROCESSUS UNIFIES AYANT POUR OBJECTIF D'AMELIORER LA CAPACITE DE L'ADMINISTRATION A SERVIR LES USAGERS, LES CITOYENS, LES ASSOCIATIONS ET LES ENTREPRISES CAROUGEOISES**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 24 novembre 2022 et renvoyé en commission Règlements et administration.

Celle-ci s'est réunie le 24 janvier 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Gubler s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Gubler répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Mützenberg annonce que le groupe socialiste soutiendra cette proposition. Durant la commission, de nombreux commissaires, de tous les partis sauf erreur, se sont préoccupés de la situation des cyber-exclus. Ils considéraient que ce nouveau site internet et cette plateforme de guichet unique étaient en effet une démarche intéressante et importante, mais qu'il était capital de s'assurer que les personnes qui n'ont pas accès à l'informatique ou qui ont des difficultés face aux questions informatiques puissent avoir accès à cette plateforme. Ils ont été rassurés par le Conseil administratif et ceux qui ont présenté le projet sur le fait que ces personnes cyber-exclues auront accès à une présence physique par le biais du personnel communal. Cela est du reste précisé dans la délibération. Par ailleurs, le groupe socialiste souhaite revenir sur la question du budget, qui a été traitée en commission. Il est vrai que le montant est élevé, mais il faut garder à l'esprit qu'une partie importante du budget, notamment pour ce qui est de la plateforme, comprend des achats uniques de logiciels. Cela signifie que les frais pour ces logiciels sont importants au départ mais qu'ils sont ensuite pérennes dans la durée. M. Mützenberg ajoute que certains commissaires spécialistes de la question n'ont pas manqué de relever que ce budget était maîtrisé et conforme au marché. Enfin, il mentionne que les différentes phases du projet ont été présentées en commission. Ces phases sont autonomes les unes des autres, ce qui permettra, le cas échéant, de réajuster le tir si le Conseil municipal a des remarques ou des demandes de modifications sur les deux prochaines phases.

Mme Bertholon ne répètera pas les propos de son collègue. Pour le groupe des Verts, elle souhaitait saluer ce projet qui sera bénéfique tant pour le confort des usagers que pour l'efficacité de l'administration. Le groupe des Verts se réjouit de l'attention qui a été portée, pendant la commission, à l'impact énergétique des besoins informatiques de la Commune et il est confiant que l'administration saura y être attentive. Par ailleurs, il voulait rappeler à l'esprit de ce Conseil et de l'administration un aspect qui n'a pas particulièrement été discuté lors de la commission mais qui fait partie de ses soucis constants : c'est celui de veiller à un hébergement éthique des données informatiques, par exemple par le recours à des prestataires tels qu'Infomaniak.

M. Gubler partage les propos de ses deux préopinants. Le groupe libéral-radical a été très satisfait de la présentation qui a été faite en commission. Comme M. Mützenberg l'a souligné, il s'agit d'un investissement qui est important mais qui correspond à ce qui se pratique sur le marché et qui, surtout, permettra d'épargner à l'administration des doubles et triples saisies et lui permettra de fonctionner d'une manière plus efficace. Le groupe PLR considère donc que cet investissement est justifié, s'il se fait, comme M. Mützenberg l'a aussi relevé, avec l'accompagnement nécessaire pour les personnes qui sont jugées cyber-exclues. En conclusion, il invite le Conseil municipal à accepter cette délibération.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 25 oui, 0 non et 1 abstention.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 104-2023 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 283'500.— TTC (DONT CHF 13'500.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR DES ETUDES ET DEMARCHES LIEES AU DEVELOPPEMENT DE LA PARTIE DU PERIMETRE PRAILLE-ACACIAS-VERNET (PAV) SUR LE TERRITOIRE CAROUGEIS

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2023 et renvoyé en commission PAV.

Celle-ci s'est réunie le 2 février 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Barro s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Barro répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 1 non et 2 abstentions.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Ducellier revient sur les questions qui avaient été soulevées lors du précédent Conseil municipal et qui l'ont été à nouveau lors de la commission. Il s'agissait d'obtenir un retour sur les études liées à la précédente délibération de CHF 260'000.- datant du 14 septembre 2017. Malheureusement, les informations sur l'attribution des différents mandats et le résultat de ces études n'ont pas été communiquées en commission. Au contraire, les commissaires ont même appris qu'une nouvelle image était en discussion sur le périmètre Grosselin, mais cette image n'a pas pu leur être présentée. Le groupe PLR souhaite que, pour une fois, il soit répondu à ses questions, qui consistent donc à savoir à quoi a été alloué le montant de CHF 260'000.- voté dans la précédente délibération. Pour qu'il puisse obtenir des réponses, il demande que cet objet soit renvoyé en commission.

M. Calame indique que le groupe des Verts soutiendra cette délibération et votera pour la poursuite des études. A noter qu'il s'agit d'études qui sont déjà engagées depuis de nombreuses années. Il a en effet été clairement expliqué en commission qu'il s'agissait d'une nouvelle ligne d'investissement pour poursuivre des études en cours. Le groupe des Verts considère qu'il est nécessaire de donner à la ville de Carouge les moyens d'influer sur ce qui se passera sur son territoire. Ces études sont faites pour cela. Renvoyer la délibération en commission, c'est risquer de laisser passer le train et de manquer des opportunités de défendre les intérêts des Carougeois et Carougeoises sur ces enjeux absolument prioritaires.

M. Barro abonde dans le sens de son préopinant. Il s'agit de la quatrième délibération de ce genre qui, au fil des années, ont permis à la Commune de suivre les dossiers et d'anticiper et planifier au mieux différents points. Tout n'est peut-être pas clair pour tout le monde, mais ce qui est certain, c'est que des études et des chantiers sont en cours et que la Commune doit pouvoir intervenir plus finement et comprendre les actions qu'il est nécessaire de mener afin de coordonner la planification. M. Barro rappelle que manquer

des planifications peut coûter très cher et conduire à des ratés qui sont bien supérieurs à ces CHF 236'000.-. Pour le groupe Le Centre-Vert'libéraux, la démonstration faite en commission était assez claire. Il peut néanmoins comprendre le besoin qu'ont certains d'en savoir plus. D'autres commissions auront lieu sur d'autres sujets mais qui permettront aussi de mieux comprendre le rôle de ce crédit. Par conséquent, le groupe Le Centre-Vert'libéraux soutient le vote de la délibération ce soir, afin de pouvoir poursuivre dans la continuité des études qui ont été faites jusqu'à présent.

Comme ses deux préopinants, M. Prod'hom pense qu'il est nécessaire d'avoir la possibilité de mener des études. Il souhaite toutefois ajouter deux éléments, après avoir relevé lui aussi que des explications ont été données en commission. D'une part, il encourage la Commune à ne pas faire des études pour être défensive, mais pour être avec. Il faut mettre le cadre et clarifier avec l'Etat les rôles et compétences de chacun, de manière à fluidifier l'information et éviter de se retrouver à mener des études qui fassent perdre du temps. Comme la dit M. Barro, la ville de Carouge doit essayer de tout mettre en œuvre pour anticiper et éviter d'avoir finalement des frais importants parce que des études n'auraient pas été menées. D'autre part, M. Prod'hom souhaite aborder un aspect qui n'est pas directement l'objet de cette délibération. Avec le développement du PAV, la population carougeoise va largement augmenter. Il est nécessaire de l'anticiper et d'avoir un planificateur financier poussé qui permette de connaître les investissements pour les équipements publics que la Commune devra financer, mais aussi les taxes et les revenus qu'elle pourra percevoir avec ces nouveaux habitants. Pour rappel, Grosselin, c'est 3'500 habitants. Il faudra garantir le bien-vivre et la qualité de vie à ces 3'500 nouveaux Carougeois et Carougeoises. M. Prod'hom encourage la magistrate en charge de l'urbanisme et le Conseil administratif *in corpore* à prendre en compte sa remarque.

M. Baertschi abonde dans le sens des propos qui ont été tenus, mais il tenait à relever trois points délicats, qui sont des signaux d'alarme par rapport au développement du PAV. Le premier concerne la question du statut foncier. M. Baertschi donne l'exemple d'une crèche pour laquelle la Commune doit obtenir un droit de superficie de la part de tiers. Or, force est de constater que l'Etat défend ses intérêts, mais pas nécessairement ceux de la Commune. Au lieu que celle-ci puisse obtenir relativement facilement certains droits de superficie pour ses équipements publics, des négociations très serrées sont menées. Sachant que le Canton défend ses propres intérêts, la Commune doit impérativement être présente. Le deuxième point délicat se rapporte au rondau, avec l'augmentation de la mobilité douce et la densification. Des convois de tram toujours plus grands et plus rapides, mais aussi des méga-bus passent à cet endroit. Les points d'échanges sont extrêmement délicats, ils sont gérés par les grandes régies et par l'office cantonal des transports qui n'a aucune vision de ce qu'est l'environnement urbain carougeois. Là aussi, il est important de faire entendre la voix de la Commune. Le troisième élément concerne le grand parc. L'on avait promis à la Commune un parc de la dimension du parc des Bastions. Mais le Canton compte maintenant établir un palais de justice dans ce parc, qui pourrait être grignoté par d'autres activités encore, notamment un groupe scolaire. Il est donc primordial que la Commune fasse entendre sa voix et qu'elle défende ses intérêts. M. Baertschi relève ensuite, comme d'autres préopinants l'ont mentionné, que ce n'est pas la première fois que le Conseil municipal vote un tel crédit. Il note aussi qu'une des difficultés réside dans le fait que des procédures participatives sont en cours, notamment à la Marbrerie, et que, les personnes réfléchissant par rapport à leur quartier, elles n'ont pas nécessairement une vision d'ensemble – c'est la rue Jacques Grosselin en est un bon exemple. En conclusion, la tâche sera difficile pour le service de l'urbanisme, mais il faut vraiment faire entendre la voix de Carouge. Ce crédit est une excellente chose.

M. Etienne ne répètera pas ce qui a été déjà été dit par ses collègues. Le parti socialiste soutiendra cette délibération parce qu'il faut donner les moyens au Conseil administratif et à ses services de pouvoir accompagner les projets et de véritablement travailler avec

les services de l'Etat. M. Etienne revient ensuite sur l'intervention du groupe PLR, qu'il ne partage pas. A aucun moment en commission, il n'a senti qu'il existait véritablement un débat politique. Les représentants du PLR ont posé des questions sur un ton que M. Etienne qualifierait de tout à fait correct. Mme Sonja Molinari et ses services ont répondu aux questions. M. Etienne ne sait pas si le groupe PLR a désormais comme stratégie de ne pas intervenir en commission et de faire une espèce d'effet en séance plénière, peut-être en raison des caméras. Quoi qu'il en soit, le groupe PLR demande ce soir un renvoi en commission mais le débat aurait déjà pu avoir lieu lors de la dernière commission.

M. Ducellier invite M. Etienne, qui affirme avoir compris les réponses qui auraient été apportées en commission, à lui expliquer à quoi ont servi les CHF 260'000.- déjà alloués à ces études. Le groupe PLR ne remet pas en cause la nécessité d'étudier, mais souhaite simplement obtenir une réponse à cette question.

Le Président passera la parole à M. Etienne, qui l'a demandée, mais il souhaite éviter une partie de ping-pong ou un match de boxe. Il invite donc M. Etienne à ne pas ajouter de l'huile sur le feu comme il vient de le faire.

L'intention de M. Etienne n'était pas de mettre de l'huile sur le feu. Il a simplement expliqué comment s'était déroulée la commission. Pour apporter un élément que lui réclame M. Ducellier, des explications ont effectivement été données sur l'utilisation de ce montant, qui a notamment servi à une étude sur l'utilisation des rez, qui est un point très important dans le développement des nouveaux quartiers.

Mme Molinari souhaite souligner quelques éléments. Tout d'abord, elle relève que M. Prod'hom a tout à fait raison quand il parle des implications financières qui peuvent être extrêmement importantes. Elle a déjà eu l'occasion de le signaler à plusieurs reprises. Ensuite, il s'agit bien sûr de travailler en bonne intelligence. Elle rappelle que l'estimation qui avait été faite il y a quelque temps prévoyait un montant de l'ordre de CHF 1,5 milliard d'investissements sur l'ensemble du secteur PAV, c'est-à-dire pour les trois communes réunies. Aujourd'hui, le montant serait plutôt de l'ordre de CHF 2 milliards, pour les équipements publics, les espaces publics et les aménagements extérieurs. Bien entendu, la ville de Carouge travaille en bonne intelligence avec les instances cantonales et les autres communes, notamment au sein de la Communauté des communes urbaines (CCU), ce qui lui permet de porter ses besoins et sa volonté de trouver des mécanismes financiers qui lui permettent d'assurer son rôle et, surtout, d'assurer un accueil digne aux futurs habitants et habitantes. Cela signifie qu'il faut planifier et anticiper. C'est justement à cela que servent ces études : à pouvoir planifier tout ce dont la Commune aura besoin en termes d'équipements et d'emplacements de ces équipements. Mme Molinari mentionne que la délibération comporte une liste relativement exhaustive de tout ce qui a été réalisé avec les crédits précédents. Des retours réguliers ont été faits en commission PAV et en commission de l'Urbanisme, avec des éléments spécifiques. Certaines études étaient de petites études, d'autres de grandes études comme celle que M. Etienne a citée, mais l'objectif est de pouvoir avoir voix au chapitre, de pouvoir dialoguer, en bonne intelligence, aussi bien avec les instances cantonales de planification de l'urbanisme qu'avec la Fondation PAV et la Fondation pour les terrains industriels. Le PAV est un chantier énorme qui nécessite beaucoup d'anticipation et de nombreuses analyses techniques. Il ne s'agit pas simplement de dire, par exemple, que l'on veut des espaces verts végétalisés ou de la pleine terre ou que l'accès aux parkings souterrains doit être organisé. Il faut pouvoir être porteur de propositions et, comme mentionné plus tôt, pouvoir être dans le dialogue, avec aussi le secteur privé, au vu des nombreux partenariats – Mme Molinari cite à titre d'exemple le premier PLQ qui est sorti de terre, celui de la banque Pictet. Il est donc nécessaire d'entrer dans le détail de la planification concrète, ce qui requiert de discuter de très nombreux éléments techniques. Cela a été le cas par exemple pour la rivière, les accès, les largeurs, etc. Mme Molinari n'entrera pas dans les détails ici,

mais elle reste volontiers à disposition pour toute question plus spécifique qui serait posée lors des deux commissions, que M. Barro a mentionnées, qui ont déjà été annoncées et qui concerneront notamment le secteur de l'Etoile.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

La délibération est acceptée par 18 oui, 8 non et 0 abstention.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

6. MOTION MO 029-2023 P : LE ROLE DES AINES DANS LE SOUTIEN SCOLAIRE

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande à la secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

PROJET DE MOTION

Au sens des articles 32, 33 et 34 du règlement du Conseil municipal de Carouge

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant que certains élèves du primaire n'ont pas le soutien scolaire nécessaire en dehors de l'école, le rôle des seniors semble être complémentaire et indispensable pour créer du lien social entre les générations

Vu les difficultés qui touchent une partie de la population, la rencontre entre deux générations semble propice à l'apprentissage des matières principales qui sont enseignées dans nos écoles carougeoises.

Considérant que des familles avec des parents qui travaillent, avec des horaires décalés, n'ont pas toujours le temps de suivre assidument les études de leurs enfants, cette démarche a besoin d'être soutenue.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A étudier la possibilité de mettre à disposition des lieux favorisant la rencontre et l'échange entre les générations pour le soutien scolaire des enfants, dans les différentes structures d'accueil des retraités de notre commune, le parascolaire et le club des aînés.

Les Socialistes Carougeois.es

Date du dépôt : Carouge, le 2 février 2023

M. Lauret explique qu'il semblait intéressant de faire se rencontrer ces deux générations, c'est-à-dire des jeunes enfants qui commencent à lire et à écrire et des personnes qui lisent et écrivent depuis quelque temps déjà. Certains parents ne sont pas de langue française ou ont des horaires de travail tard le soir. Certes, les enfants de ces familles sont souvent au parascolaire mais, le soir, les parents n'ont souvent pas le temps nécessaire à leur consacrer. Étudier cette motion semble important, pour pouvoir réunir ces deux générations, créer des échanges et aider les enfants, non pas spécifiquement les enfants en difficulté mais tous ceux qui ont un besoin général de pouvoir lire et se faire écouter dans le sens souhaité par la motion.

La prise en considération est acceptée par 18 oui, 8 non et 0 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission des Affaires sociales.

Au vu de la teneur de la motion, M. Gerster pense qu'il est inutile de la renvoyer en commission Sociale tant que l'administration n'a pas fait un retour, puisque rien dans le texte ne permet au Conseil municipal de se positionner. Le groupe PLR n'a pas pris en considération la motion, considérant qu'il s'agit, comme diraient les jeunes, d'une « FBI », c'est-à-dire d'une fausse bonne idée. L'on a l'image de la jeune tête blonde qui a envie de lire et d'écrire, d'apprendre avec des personnes âgées. Mais, de l'autre côté, ces chères têtes blondes ont aussi de la vivacité. Dès lors, il faut pouvoir savoir qui gèrera ce projet et quelles seront les responsabilités des uns et des autres. Un retour de l'expertise du service des affaires sociales est nécessaire avant un renvoi en commission. Dans le cas contraire, les commissaires vont se regarder dans les blancs des yeux, certains diront que le projet est excellent, d'autre qu'il ne vaut rien, mais ils n'auront aucune base de discussion qui vienne de la réalité du terrain. Par conséquent, le groupe PLR propose de renvoyer la motion directement au Conseil administratif, pour qu'ensuite des éléments concrets puissent être présenté en commission Sociale.

Le Président soumet au vote le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 12 oui, 11 non et 3 abstentions.

7. POSTULATS

Il n'y en a pas.

8. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

9. PETITION PE 011-2023 P : POUR QUE LES TRACTATIONS DE CESSION DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE DE CAROUGE ET L'ÉTAT DE GENEVE ABOUTISSENT, POUR QUE L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA TAMBOURINE PUISSE ENFIN DEMARRER

Cette pétition, munie de 313 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 8 février 2023 et adressée au Conseil municipal. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

Situé au-dessus du rondou de Carouge, le quartier de la Tambourine était occupé jusque dans les années 1990 par l'Institut de recherche Battelle. L'Etat a acheté par la suite les terrains et, dans les anciens locaux de Battelle, se sont installées l'Université et la HES. En 2000, les premiers habitants sont arrivés. Aujourd'hui, plus de 1'500 personnes y habitent, dans douze immeubles. Cinq autres bâtiments sont occupés par les hautes écoles. Très vite, il est apparu que l'ancien plan localisé de quartier créait plus de problèmes qu'il était censé en résoudre.

2001 : Première pétition pour demander une révision du PLQ.

2005 : L'Etat suit les pétitionnaires et annonce une révision.

2013 : Un accord est trouvé entre l'Etat, la Commune, l'Université et les habitants.

2017 : Concertation entre habitants, Hautes écoles et autorités pour définir les grandes lignes des aménagements à venir.

2018 : Enfin, l'Etat approuve le PLQ révisé, après treize ans d'attente.

2019 : le PLQ entre en force.

En 2020, soucieux de soutenir la démarche des habitants, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude. Mais rien ne bouge tant que le passage du terrain privé de l'Etat en domaine public communal est bloqué : pas de place centrale qui permette aux habitants et étudiants de se rencontrer, circulation motorisée, stationnement anarchique et dangereux, travaux d'entretien bloqués et éclairage public défaillant.

Nous demandons que l'Etat s'engage activement dans le processus afin que la commune de Carouge puisse mettre en œuvre l'aménagement du quartier dans l'année 2023.

Carouge, le 1^{er} décembre 2022

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement sans traitement

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions pour réponse.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi comprend le sens de la pétition, mais relève que cette dernière demande à l'Etat de s'engager activement dans le processus afin que la Commune puisse mettre en œuvre l'aménagement du quartier. Il pense qu'il sera possible de donner quelques informations sur la position de l'Etat, dans le cadre de l'audition des pétitionnaires ou juste après celle-ci. Il note que la pétition aurait pu demander aussi que la Commune s'engage – mais il s'agit d'une remarque de forme plus que de fond.

M. Prod'hom rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit pour évaluer les coûts relatifs aux travaux qui n'ont pas été réalisés par l'Etat de Genève, sachant aussi que la Commune a, depuis quinze ans, entretenu le domaine public appartenant à l'Etat. Il serait judicieux de faire un point de situation en commission, non pas spécifiquement sur les chiffres mais de manière générale sur ce qui a été fait dans ce quartier.

M. Calame recommande de présenter en commission l'historique de cette opération. Cela pourra être aussi, le cas échéant, un argument pour convaincre certains membres de ce Conseil de l'opportunité de faire des études – comme celles qui ont été proposées ce soir pour le PAV – avant la réalisation des bâtiments, plutôt que quinze ans plus tard.

10. PETITION PE 012-2023 P : NON A L'ABATTAGE DES ARBRES DE LA FONDERIE A LA PROMENADE DES ORPAILLEURS

Cette pétition, munie de 1'507 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 3 février 2023 et adressée au Conseil municipal. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

À la demande de la secrétaire, le Président précise qu'il s'agit de signatures électroniques.

Non à l'abattage d'une cinquantaine d'arbres en bonne santé en faveur du projet de la voie verte et la construction d'une piste cyclable à la promenade des Orpailleurs à Carouge

Abattre des arbres en 2023 pour une voie verte, c'est tout simplement aberrant. Une espèce protégée d'écureuils roux vit dans ces arbres. Détruire son habitat revient tout simplement à la condamner. Une piste cyclable existe déjà sur le quai opposé (quai Capo d'Istria) et une piste toute récente a été construite à la route de Veyrier. Il suffirait de les relier en passant par le pont de la Fontenette.

Merci de nous aider à stopper ce massacre de la nature et forcer les autorités à trouver une autre solution.

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit :

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement pour un traitement ultérieur
- d) Soit le classement sans traitement

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Von Burg intervient à titre personnel. Il s'étonne que cette pétition figure à l'ordre du jour du Conseil municipal. En effet, elle ne lui est pas adressée. Elle est adressée à la Ville de Genève, à la Mairie de Carouge, au service de l'urbanisme de Carouge et à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature. Par ailleurs, il est sensible au fait qu'il faut interpréter largement le droit des pétitionnaires et qu'il est important que les personnes puissent s'exprimer et, dans ce sens-là, qu'elles soient reçues en commission, comme l'a décidé le Conseil municipal. Cela dit, il souhaite faire remarquer que recevoir des pétitionnaires alors que l'on sait pertinemment que l'on ne pourra pas les satisfaire est problématique. En effet, les arbres sont abattus. C'est une affaire cantonale. Et il n'est pas non plus possible de renvoyer les pétitionnaires au Conseil administratif dans la mesure où ils l'ont déjà rencontré. M. Von Burg se demande simplement, encore une fois à titre personnel, s'il vaut la peine de recevoir des personnes quand l'on sait que l'on ne pourra que les décevoir.

M. Morex pense au contraire qu'il serait sage de recevoir les pétitionnaires. Bon nombre des membres de ce Conseil municipal n'étaient pas encore conseillers municipaux au moment du vote relatif à la voie verte d'agglomération. M. Morex peut leur assurer que des éléments ont été fortement transformés par rapport au projet qui avait été présenté à l'époque.

M. Ducellier n'a pas saisi en quoi il s'agit d'une affaire cantonale. La demande d'autorisation de construire relative à l'abattage de ces arbres émane de la Commune. Elle a été signée par Mme Molinari. Il s'agit donc d'une demande communale, et non pas cantonale.

M. Von Burg comprend la remarque de M. Ducellier. Il voulait rappeler qu'il s'agit d'un objet cantonal, qui a été adopté sur le plan cantonal. Le droit de référendum n'a pas été saisi, l'affaire est donc faite.

Mme Molinari est surprise de l'intervention de M. Morex, selon lequel le projet n'a plus rien à voir avec ce qui avait été présenté au Conseil municipal à l'époque. Certes, une chose a changé : l'emprise du chantier, et le fait que, par rapport aux autorisations initiales, la Commune a pu, grâce à l'analyse fine dont Mme Molinari parlait en introduction dans ses communications, réduire de manière substantielle le nombre d'abattages, tout en gardant l'esprit du projet. Il n'y a pas eu d'autres changements, si ce n'est pour améliorer le projet, mais aucunement dans un sens qui le rendrait non conforme à ce qui avait été présenté au Conseil municipal.

Selon M. Calame, il est intéressant d'entendre les pétitionnaires, et surtout qu'ils puissent entendre ce qui a évolué dans ce dossier. Effectivement, le Conseil municipal a voté un projet, qui a été adapté à tel point qu'au lieu de cinquante arbres qui étaient prévus à l'abattage – c'est le motif de la pétition –, seuls quinze ont finalement été abattus. Des aménagements ont donc eu lieu qui vont dans le sens des pétitionnaires. Il est utile de pouvoir redire aussi les efforts qui ont été menés par les uns et les autres pour aller dans le sens de cette démarche, avant la pétition mais aussi après.

M. Baertschi rappelle que le Conseil municipal a toujours admis que, qu'il soit d'accord ou non avec les avis exprimés, il auditionnait les citoyens. La pétition est un principe démocratiques, et même une seule personne peut en faire une. La pertinence de cette pétition peut faire l'objet de discussions, mais M. Baertschi estime qu'il y a eu d'énormes problèmes de communication, en plus du fait que cette affaire commençait à dater puisque la délibération a été votée en 2019 et que le Covid et d'autres éléments sont intervenus entretemps. Encore une fois, M. Baertschi considère qu'il faut auditionner les pétitionnaires. C'est la moindre des corrections démocratiques.

M. Voignier est aussi d'avis qu'il faut recevoir les pétitionnaires. En revanche, il s'inscrit en faux contre les propos de Mme Molinari, selon laquelle le projet n'a pas été modifié. Il siégeait déjà au Conseil municipal lorsque l'objet a été présenté. A l'origine, le groupe PLR n'avait pas voté la VVA. Il est ensuite revenu à la table des discussions et le Conseil municipal a accepté le projet à la majorité. Mais à aucun moment il n'avait été signalé que pratiquement soixante arbres allaient être abattus. Il est important que la population l'entende. Il est aussi important que la population voie que le Conseil municipal vote parfois des projets qui semblent bons mais qui doivent être corrigés et revus à deux reprises. Ce dossier en est la preuve. La population a son mot à dire. Il faut l'écouter et lui apporter des réponses. Il est aussi important de communiquer. M. Voignier souligne qu'en l'occurrence, la Commune a vraiment manqué de communication. Concernant l'emprise de chantier, il rappelle que, dans de nombreux projets, les emprises de chantier ne sont pas prises en considération au départ, ce qui donne ensuite des emprises aberrantes et qui impactent fortement les habitants, par exemple en supprimant un passage piéton. M. Voignier répète pour terminer qu'il n'est pas anodin de recevoir les pétitionnaires et que des modifications ont eu lieu entre ce que le Conseil municipal a voté et ce qui lui a été présenté ultérieurement, avec ces soixante arbres à abattre.

11. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 027-2022 de M. Baertschi intitulée « Respect des limitations de vitesse des convois de trams »

Pour rappel, M. Baertschi s'inquiétait de la vitesse des convois de trams, notamment dans le Vieux Carouge et plus spécifiquement à la rue Ancienne. Il demandait au Conseil administratif de s'enquérir de certains points auprès des TPG.

La réponse est la suivante.

Monsieur,

Pour faire suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 24 novembre 2022 traitant de la problématique du respect des limitations de vitesse de convois de trams, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Des demandes d'informations spécifiquement liées à la vitesse des trams ont été soumises aux TPG et les réponses suivantes nous ont été apportées par leur service d'exploitation ainsi que leur pôle Sécurité Santé Réseau :

- dans le Vieux-Carouge les directives de limitation de la vitesse à 15 km/h sont maintenues dans les virages (Ancienne 3 et Armes / St-Victor) ainsi que pour les tronçons rectilignes (25 km/h direction Genève et 30 km/h direction Bachet). A noter que ces vitesses ont été décidées en fonction des contraintes liées à l'infrastructure et ont été validées par le DI ;
- des mesures de contrôle installées dans tous les trams appelés RAG Analyser (tachymètre / boîte noire) permettent de vérifier les vitesses des véhicules. Des contrôles et analyses aléatoires de ces boîtes sur les trams sont réalisés env. 3x/semaine.
- Les chauffeurs des trams sont particulièrement sensibilisés au respect des limitations de vitesse et à la sécurité, en particulier lors de leur formation initiale. De plus tous les 5 ans ils doivent repasser un examen de conduite incluant la problématique de la sécurité liée à la vitesse ;
- afin de limiter les nuisances liées au bruit et aux vibrations lors des passages de trams les mesures suivantes ont été prises :
 - selon l'estimation des TPG le nombre de trams en entrée/sortie de dépôt passant par Carouge a été réduit d'env. 30 à 40% depuis la mise en service du dépôt En Chardon ;
 - les TPG ont mis en service un équipement appelé « tour de fosse » au nouveau dépôt, permettant de reprofiler les roues des trams plus facilement et régulièrement, réduisant ainsi le bruit de frottement ;
 - des campagnes régulières de meulage ondulatoire sur les rails sont menées pour limiter la formation de cuvettes dans le rail, cuvettes qui sont susceptibles d'augmenter le frottement et donc le bruit ;
 - des opérations régulières de soudage/recharge des cuvettes des rails sont également menées régulièrement pour garantir un contact optimal entre les rails et les roues des convois et ainsi limiter les frottements générant les crissements et autres nuisances sonores (dernière en date octobre 2022 lors des travaux de remplacement des rails sur Ancienne mais également sur les courbes de la place d'Armes).

Par ailleurs je vous confirme que nous avons rappelé à la direction des TPG l'importance de s'assurer que les vitesses prescrites soient toujours respectées. De plus suite à nos demandes et contact pris au sein de l'entreprise, une coordination est en cours entre le Pôle Sécurité Santé Réseau des TPG et la Police municipale pour la mise en place d'un

radar pédagogique de vitesse (préventif) durant une certaine période afin de sensibiliser à nouveau les chauffeurs à la problématique vitesse / sécurité sur le tronçon spécifique du Vieux-Carouge.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 28-2022 de M. Barbuzzi intitulée « Le quartier de la Tambourine sans PLQ – Tambourine, le PLQ oublié »

Pour rappel, M. Barbuzzi posait plusieurs questions quant à l'évolution de ce projet. Il rappelait également qu'une délibération avait été votée pour mener des études.

La réponse est la suivante.

Cher Monsieur,

Merci pour votre question au sujet du quartier de Battelle-Tambourine, qui me permet d'amener des explications ce soir au Conseil Municipal, alors qu'une pétition a été déposée tout dernièrement par les habitants auprès du Grand Conseil et de notre Conseil. Pétition qui est d'ailleurs à l'ordre du jour du Conseil municipal de ce soir.

Pour rappel, un crédit d'études a été voté par le Conseil municipal le 26.03.2020. Lors de la Commission UMA du 12.03.2020, les intentions communales en termes d'études nécessaires à l'application des principes du PLQ en force ont été expliquées. Lors de cette séance, les résultats de la consultation publique sur les espaces extérieurs ont également été présentés.

Depuis, un avant-projet de réaménagement des espaces extérieurs a été élaboré et est en cours de finalisation. Parallèlement, un projet de redécoupage foncier a également été travaillé en concertation avec les services cantonaux.

1) Qu'en est-il de l'étude de chiffrage des aménagements extérieurs ?

Les interventions nécessaires à l'application du PLQ ont pu être chiffrées, soit : le projet d'aménagements extérieurs (incluant d'éventuels travaux pour la reprise des voiries et des réseaux souterrains), le troisième accès routier depuis la route de Drize ainsi que la reprise du foncier et des droits à bâtir.

Sur la base de plusieurs scénarii, les coûts ont été estimés dans une fourchette de 15 à 20 millions de francs. Une partie des réaménagements sera probablement éligible pour un financement par le FIE.

2) Qu'en est-il des discussions avec l'Etat de Genève pour la transmission définitive des terrains ?

De nombreuses vérifications techniques et foncières ont été effectuées afin de permettre la définition de la posture de négociation communale et le redécoupage foncier en lien avec le PLQ.

Une négociation politique avec le Conseil d'Etat est prévue sur cette base. Elle permettra d'acter le redécoupage foncier et le transfert des droits à bâtir qui permettront de construire le bâtiment public sur la place centrale destiné à des équipements publics et de lancer la réalisation des aménagements extérieurs.

3) Quelle date peut être envisagée pour la réalisation de ces aménagements ?

Le processus de reprise du foncier dépend du déroulement des négociations avec le Conseil d'État et des propriétaires privés présents sur le site de Battelle. Dès lors, il est n'est pas possible pour l'instant d'annoncer une date.

Cependant, nous étudions d'ores et déjà un certain nombre d'aménagements à mettre en place à court terme, tandis que d'autres l'ont déjà été à titre provisoire en relation au contrat de quartier (par exemple les installations de la place centrale – buvette, four à pain, jardins potagers).

Parmi les aménagements planifiés à court terme, sont prévus ceux liés au futur chantier sur la parcelle de l'Université (déplacement de l'agorespace, de la place de jeux pour enfants ainsi que des tables et bancs se trouvant à côté de l'agorespace).

4) Est-ce que ces aménagements ont été planifiés dans le plan des investissements ?

Oui, la reprise du foncier et les aménagements extérieurs figurent dans le plan des investissements. Une première estimation y figure d'ailleurs dans les documents pour les budgets 2022 et 2023.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Réponse écrite de Mme Lammar à la question écrite QE 030-2023 de M. Baertschi, qui s'interrogeait sur le cordon lumineux mis en place dans le cadre des illuminations de Noël

Cher Monsieur,

Lors de la séance du Conseil municipal du 19 janvier dernier, vous avez déposé une question écrite relative à l'utilisation du cordon lumineux du centre historique de Carouge, en période de fêtes. Nous vous prions de trouver, ci-après, les réponses à vos questions.

1.- Quelle est la longueur approximative de ce cordon ?

La longueur est d'environ 6100 mètres.

2.- Peut-on estimer ce que représente la consommation horaire ou quotidienne de cette installation ? A la fois en KWh et en coûts de l'énergie.

La consommation horaire est de 21.35 KWh c'est-à-dire, 320.25 KWh pour une nuit d'allumage d'une durée de 15 heures.

Dans la saison 2021-2022 (du 12 novembre 2021 au 30 janvier 2022) cela correspondait à 25620 KWh. A titre de comparaison les 5 oiseaux durant la même saison consommaient 24 KWh/nuit soit 1920 KWh pour la totalité de l'allumage.

A noter que ces chiffres se basent sur la saison 2021-2022 durant laquelle les illuminations étaient branchées sur l'éclairage public et donc allumées toute la nuit.

Dans le cadre des économies d'énergie une analyse a été effectuée pour cette dernière saison en interrogeant la durée de l'allumage et la pertinence de chaque installation selon sa consommation et son attrait.

Ainsi, certaines installations ont été réduites, modifiées, maintenues ou supprimées.

Par ailleurs, nous nous sommes branchés sur les alimentations privées des bâtiments communaux chaque fois que cela était possible afin de pouvoir moduler et réduire le temps d'allumage par nuit.

Enfin, la période d'illumination a été réduite à 2 mois au lieu de 3 mois.

C'est ainsi que selon les chiffres reçus tout récemment la totalité des illuminations de Noël ont consommé 6700 KWh sur 60 nuits. Pour reprendre l'exemple des oiseaux, ces derniers ayant été réduits au nombre de 3 et leur temps d'allumage limité, ils ont consommé 420 KWh pour la saison.

En ce qui concerne le prix du courant électrique, d'après la facture des décorations de Noël 2021-2022 (reçue en mai 2022), il était de CHF 0.1931/KWh. Ainsi, le coût total pour la saison 2021-2022 pour le cordon lumineux s'élevait à CHF 4'947 (soit 320.25 KWh x 80 nuits x CHF 0.1931/kWh).

Au vu de l'augmentation du prix du courant (de l'ordre de 23%, soit CHF 0.2375 KWh), et au vu de la consommation extrêmement importante de cette installation, le cordon lumineux n'a donc pas été allumé durant la saison 2022-2023.

3.- Le branchement/débranchement de ce cordon relève-t-il de la compétence des Services Industriels, comme c'est sauf erreur le cas de l'éclairage public, ou bien existe-t-il une compétence communale ?

Le branchement et le débranchement du cordon lumineux sont effectués par l'atelier électricité de la Ville de Carouge.

Il faut relever qu'il n'est pas possible de brancher le cordon lumineux autrement que sur l'éclairage public et que dès lors il n'est pas possible de réduire son temps d'allumage par nuit.

A noter aussi que chaque année des tests doivent être effectués en prévision de l'allumage afin de remplacer certains bouts du cordon qui ne fonctionneraient pas. Ces dernières années le coût de cet entretien s'élevait à environ CHF 5000.— sans compter les heures de travail des collaboratrices et collaborateurs (environ 500m à réparer chaque année).

4.- Dans l'hypothèse de réduire la consommation et la facture globale des coûts de l'énergie pour notre Commune, serait-il possible d'envisager pour l'hiver prochain une illumination réduite à quelques journées festives choisies pour ces illuminations ?

Du point de vue technique cela est faisable mais il faut savoir qu'en termes de charge de travail, étant donné qu'il n'y a pas un unique branchement mais que de multiples branchements doivent être effectués, cela représenterait 6 heures de travail pour le branchement du cordon et 6 heures pour son débranchement, cela sans compter le travail d'entretien et de tests précédemment évoqué.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

M. Barbuzzi : Promenade des Orpailleurs, une Voie Verte avec quel impact écologique ?

La promenade des Orpailleurs est sujette à de nombreuses discussions et ceci depuis des années. En effet, cette zone très fréquentée par les promeneurs de chiens, les piétons

et les cyclistes est toujours en ébullition car la cohabitation entre les usagers est complexe.

L'arrivée de la voie verte d'agglomération (VVA) n'arrange rien dans cette équation.

Quand bien même ce projet a toujours réuni une majorité des membres du Conseil municipal, il n'en reste pas moins que certaines questions resurgissent de manière récurrente. Notamment, concernant la communication du projet et ses aspects juridiques.

Lorsqu'une pétition qui réunit pas moins de 1'674 signatures en quelques jours seulement est lancée, cela n'est pas anodin et doit nous interpeller. Que demande-t-elle ? Tout simplement d'arrêter l'abattage des arbres au profit d'une voie cyclable qui se veut écologique. Là encore, la réaction des autorités de la commune laisse songeur puisque le chantier s'est poursuivi sans même considérer la voix populaire.

Mais pourquoi en est-on arrivé là ?

Petit rappel des faits.

Une délibération administrative 152-2019 a été déposée par le Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 6'386'000.- TTC, dont CHF 54'800.- TTC de crédit d'étude complémentaire à la DA 24-2011, CHF 6'087'700.- TTC de crédit de réalisation et CHF 243'500.- TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destiné à la réalisation des tronçons carougeois de la Voie verte d'agglomération, avec délégation de pilotage à la ville de Genève pour le tronçon quai du Cheval Blanc et délégation du canton pour le tronçon compris entre le quai des Orpailleurs et le parc Noie-tes-Puces.

Le projet voté en 2019 par ce Conseil était quelque peu différent, rappelons-nous la voie verte présentait un rétrécissement avec une largeur total de 3 m sur toute la longueur du tronçon afin de préserver un maximum les arbres.

La demande d'autorisation de construire DD 113'826/1, a été déposée le 4 septembre 2020, avec comme mandataire MSV ARCHITECTES URBANISTES SARL, signé par M. Yves VIEUXLOUP, Architecte et comme requérant la VILLE DE CAROUGE, signé par Mme Sonja MOLINARI. Cette autorisation avait comme objet le réaménagement de l'espace public et de la circulation douce — élargissement de la promenade - suppression de places de stationnement — aménagement d'un éco-point et d'une place de jeux - défrichage n° 2020-11 t+d - abattage d'arbres - réglementation de la circulation.

Renseignement pris la largeur initiale de 3m a été augmentée à 5 m, ce qui constitue une différence importante par rapport aux gabarits qui avaient été soumis au Conseil municipal.

L'autorisation a été délivrée le 24 août 2021, ce qui laissait largement le temps à la commune de prendre des dispositions pour transmettre l'information au Conseil municipal et aux riverains. Il y avait également assez de temps pour prendre des dispositions avec les biologistes en vue de protéger la faune dite « commune » et qui n'est malheureusement pas protégée par des ordonnances fédérales.

Après avoir pris contact avec la direction du Département du Territoire, il m'a été confirmé que la voie verte est considérée par l'État de Genève comme une voie piétonne, sur laquelle les vélos à vitesse réduite côtoient les piétons. Pour rappel, un promeneur se déplace à une vitesse de 4 km/h alors qu'un vélo électrique performant peut atteindre des vitesses de 45 km/h, d'où une vitesse de collision de 41km/h.

Enfin, d'un point de vue écologique, il faut savoir que chaque arbre, du même gabarit que ceux qui ont été abattus, stocke en une année environ 25kg de CO2 et cela durant toute

sa vie. Qu'il peut contenir jusqu'à 1'500 espèces entre les insectes et les bactéries. Au moment où l'homme envoie des sondes sur mars, ne peut-on pas admettre qu'une piste cyclable puisse être restreinte et contourner un arbre ?

Questions :

- 1) Pourquoi a-t-on élargi la voie verte entre le projet soumis au CM, avec un rétrécissement, et le projet autorisé, sans en informer le CM ?
- 2) Pourquoi, depuis août 2021, n'a-t-on pas pris des dispositions pour informer la population qu'une solution pour la petite faune a été trouvée ?
- 3) A-t-on pris en compte le grand paysage et les berges de l'Arve et, si oui, de quelle manière, puisque des arbres ont été coupés ?
- 4) Quelles sont les dispositions que la commune va prendre pour la biodiversité et tenter de réparer cette atteinte ?
- 5) Comment la commune pense-t-elle compenser les arbres abattus et leur équivalent en stockage de carbone ?

M. Baertschi et M. Prod'hom : Place de l'Octroi, une identité à préserver

La place de l'Octroi que nous connaissons est le résultat d'un concours d'architecture pour la place fait en 1985 et dont les architectes étaient Françoise Barthassat, Olivier Archambault et Enrico Prati, elle fut achevée en 1989. Elle est basée sur une tradition de place à l'italienne, avec des influences des architectes Carlo Scarpa, Vittorio Gregotti, Joan De Carlo, qui compose l'ancien et le modernisme. A l'époque l'intervention fut saluée par la commission des monuments, de la nature et des sites.

L'aménagement de cet espace vient en substitution d'un bâti, démoli dans les années 1960, dont il ne reste qu'un côté d'une rue (rue d'Arve), qui représente actuellement le front bâti de la place. L'avenue dans le prolongement du pont Neuf de Carouge n'a pas été réalisée, la place d'Armes étant restée en l'état. La portion de territoire de la ville en bordure du fleuve se trouvait donc sans identité urbaine précise et la destination de cet espace comme nouvelle place nécessitait une réappropriation en tant que « porte de la ville ».

Le projet primé délimite la place par une ligne courbe continue inscrivant une liaison tendue d'une extrémité à l'autre du front bâti. Cette image se veut à la fois une référence au Vieux Carouge et une délimitation de la place. La courbe qui rassemble cet espace est tendue par une ligne qui redéfinit l'ancienne rue d'Arve, le long des façades.

Cette géométrie en courbe tendue est délimitée par un mur en assises de pierres, un vide et un équilibre végétal formant un filtre subtil tout comme une continuation visuelle du paysage du bord de l'Arve.

Au printemps 2021C il a été procédé à la pose de bacs avec une végétation qui n'a pas survécu. En 2021, le conseil administratif nous annonçait que des arbres en mauvais état nécessitaient un remplacement ... Ils avaient 35 ans ...

En 2022, on assista à un arrachage de la haie d'arbres existante ainsi qu'à la plantation de trois arbres. Bien qu'arrosés à longueur d'été, après une année ils n'ont pas survécu et ils viennent d'être abattus, afin de permettre une replantation avec une autre essence sujette semble-t-il à créer une canopée d'ici quelques lustres.

Ce type d'intervention nous interpelle de par le fait qu'elle ne prend pas en compte l'histoire, certes récente de cette place.

Questions

- 1) Quand il s'est agi de remplacer les plantations a-t-on pris contact avec les auteurs du projet lauréat qui sont toujours vivants ?
- 2) A-t-on fait appel à des architectes paysagistes et si oui lequel pour établir un projet permettant la continuité ?
- 3) La commission des monuments, de la nature et des sites qui avait plébiscité en son temps le projet, a-t-elle été consultée ?

M. Barbuzzi : CMNet, la magie des documents

Pour des raisons d'écologie et d'économie d'encre et de papier, la plateforme CMNET permet de centraliser TOUS les documents du Conseil municipal. Malheureusement les présentations, documents ont tendance à disparaître de la plate-forme. C'est ennuyeux pour le suivi du délibératif et pour la transparence des décisions. Pour exemple la présentation de 2019 de la voie verte, le plan de Carouge sud...

Par ailleurs, les documents qui devraient être sur CMNET, le sont rarement avant le début des commissions.

Questions

- 1) Doit-on attirer l'attention de l'ACG ?
- 2) Doit-on modifier nos pratiques du Conseil ?
- 3) Doit-on revenir à la forme du papier et faire ses classements soi-même ?
- 4) Comment peut-on garantir le bon archivage de ces documents sur CMNET ?

Questions orales

Mme Kaytak : Séisme du 6 février en Turquie et en Syrie

En préambule, Mme Kaytak remercie tous les sauveteurs et toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin pour aider les populations victimes du tremblement de terre qui a frappé la Turquie et la Syrie le 6 février dernier. Tout le monde est sensible face à l'ampleur de cette catastrophe. Mme Katak souhaite savoir si la ville de Carouge a l'intention de faire un don ou une récolte de matériel et de médicaments en faveur d'une organisation ou association internationale. Par ailleurs, elle demande si les drapeaux turc et syrien ont été dressés devant la mairie en signe de solidarité avec les peuples turc et syrien.

Pour répondre à la première question, Mme Lammar rappelle que l'aide d'urgence internationale est du ressort de Mme Hiltbold. Elle peut toutefois d'ores et déjà annoncer qu'une délibération est prévue à ce titre le mois prochain.

Mme Molinari répond par la négative à la deuxième question.

Mme Kaytak relève qu'un drapeau ukrainien avait été installé devant la mairie.

Mme Lammar explique qu'il s'agissait d'un geste de solidarité avec le peuple ukrainien qui avait été agressé. De nombreuses communes en avaient fait de même. En l'état, le Conseil administratif n'a pas prévu d'installer des drapeaux devant la mairie à chaque catastrophe qui se produit dans le monde. Pour l'Ukraine, l'on assistait à une situation particulière, avec une guerre aux portes de l'Europe. Ce qui s'est passé en Turquie et en Syrie est tragique mais, comme Mme Lammar vient de le mentionner, le Conseil administratif n'a pas prévu de mettre un drapeau à chaque catastrophe qui se produit.

M. Ducellier

M. Ducellier revient sur la thématique du jour, c'est-à-dire la voie verte d'agglomération, notamment sur les conditions de la demande d'autorisation de construire qui a été déposée par la Commune. Dans cette demande d'autorisation de construire étaient prévus un défrichement de 1609 m² de forêt de manière temporaire et un défrichement de 332 m² de forêt de manière définitive, plus l'abattage de 8 arbres, ce qui paraît conséquent. En outre, M. Ducellier signale que l'abattage de ces 8 arbres et ce défrichement définitif sont compensés en ville de Genève pour un montant de plus de CHF 19'000.-. Il souhaite savoir pourquoi le projet a évolué dernièrement en ce qui concerne les volumes d'abattage et pourquoi ces abattages sont compensés en ville de Genève.

Mme Molinari indique que des explications sur la compensation avaient été fournies en commission en 2019. Cette compensation est réalisée à proximité du territoire carougeois puisqu'elle se fera au Bout-du-Monde mais sur le territoire de la ville de Genève. Concernant ensuite les défrichements, ils n'ont pas été réalisés tels que prévus dans l'autorisation de construire, justement parce que les surfaces étaient très importantes. Mme Molinari précise qu'un défrichement définitif signifie que tout ce qui se trouve sur la surface est abattu. Cela paraissait si considérable que les surfaces ont été revues. Les 8 arbres concernés par l'autorisation sont des arbres isolés, hors des surfaces de défrichement temporaire ou définitif. *In fine*, le nombre d'arbres qui a été touché est bien moins important que ce que l'autorisation de construire permettait. Pour donner un ordre de grandeur, les défrichements auraient concerné entre 95 et 100 arbres uniquement pour le tronçon 2, soit celui qui va de l'arrière de la Clinique de l'Arve jusqu'au parc Noie-tes-Puces. La situation a été soigneusement examinée pour que finalement, grâce à des techniques de chantier et une emprise de chantier bien moins importante, seuls 15 arbres soient abattus selon les normes de l'OCAN. Mme Molinari explique que ces normes ne concernent pas les petits arbres comme des noisetiers. Par conséquent, d'environ 95 arbres prévus à l'abattage pour le secteur 2, ce sont finalement 15 arbres qui ont été abattus. Le travail réalisé par la Commune a permis de diminuer de manière substantielle l'impact de ce projet sur la biodiversité et sur les arbres dans le secteur.

M. Ducellier remercie Mme Molinari pour ces précisions. Il en déduit qu'au moment de la dépose de l'autorisation de construire, le nombre d'arbres qui allaient être coupés n'avait pas été analysé. Est-ce la pétition qui a conduit la Commune à mener cette réflexion ?

Mme Molinari répond que la réflexion avait commencé bien avant la pétition. Une première autorisation avait même été délivrée avant la présente législature. L'élaboration du dossier technique a permis de travailler sur les plans de manière fine et donc de prendre connaissance de certains éléments. Ensuite, des discussions ont eu lieu avec les offices cantonaux concernés. Selon Mme Molinari, la solution qui a été trouvée est la meilleure dans le contexte qui est celui-là.

M. L. Antonioli

La question de M. L. Antonioli porte aussi sur la VVA. Il rappelle que, lors des présentations des différents projets d'aménagement prévus sur le territoire, l'on explique en commission que la compensation des places de parking est assurée (en effet, quand des places en surface sont supprimées, la Commune a souvent des places disponibles en sous-sol) mais qu'il est compliqué de savoir exactement où sont compensées ces places, ce que M. L. Antonioli peut comprendre. Aujourd'hui, en replongeant dans le dossier de la VVA en préparation de la séance du Conseil municipal, le groupe PLR s'est aperçu que les places de stationnement de la VVA, suite à un accord entre la Commune et l'Etat de Genève, sont compensées dans le bâtiment situé au 7, place des Minoteries, c'est-à-dire en ville de Genève. Les conditions de l'autorisation de construire prévoient donc que les places qui seront supprimées à Carouge ne seront pas compensées sur le territoire communal mais aux Minoteries. Or, dans le périmètre de la VVA, il existe malgré tout un certain nombre de parkings (notamment le Val d'Arve ou Sardaigne) qui auraient pu, semble-t-il, accueillir les places supprimées. M. L. Antonioli s'interroge sur les raisons pour lesquelles, en 2020, il a été décidé qu'il fallait aller compenser ces places à l'extérieur de la commune, alors qu'il existait un solde de places disponible sur le territoire carougeois.

Mme Molinari ne peut malheureusement pas répondre de manière précise sur le détail des négociations, puisqu'elle n'était pas en charge de ce dossier à l'époque. Elle peut toutefois indiquer que la question de la compensation de ces places en ville de Genève avait été soulevée en commission et qu'il y avait été répondu. Les compensations sont faites selon des règles cantonales qui définissent des périmètres, et non pas des communes. Ces règles ont été appliquées dans ce dossier – du reste, la ville de Carouge n'aurait pas obtenu l'autorisation de construire si sa demande ne correspondait pas aux règles cantonales. Mme Molinari précise en outre que le nombre de places disponibles évolue, comme elle a eu l'occasion de l'expliquer en commission. Chaque année, l'office cantonal en charge procède à des comptages et indique à la Commune les marges de compensation qui existent dans chacun de ses parkings. Les propositions de compensation sont faites en fonction de ces données. Mme Molinari avait d'ailleurs demandé à l'OCT de venir une fois en commission, mais malheureusement cela n'a pas été possible. Elle pourra refaire une demande, si tel est le souhait de M. L. Antonioli. Mais en ce qui concerne les règles, elle souligne à nouveau qu'elles ont été respectées en 2020, au moment des discussions sur la compensation aux Minoteries.

M. L. Antonioli ne remet pas en doute le fait que les règles aient été respectées. Le parking des Minoteries est à une distance raisonnable. Son interpellation portait plutôt sur le fait que Carouge avait à disposition des places de parc plus proches du périmètre concerné et qu'il ne comprenait donc pas pourquoi la compensation avait été faite de l'autre côté du pont. Par ailleurs, il considère qu'il faut effectivement solliciter le département des transports pour apporter des explications claires en commission, parce qu'il s'agit d'un sujet récurrent, avec des discussions qui sont pour le moins floues. M. L. Antonioli sait qu'il n'est pas évident pour la Commune d'obtenir les informations sur ce qui sera disponible l'année suivante, mais un état des lieux 2022 serait utile. Il pense que le département pourra fournir ces chiffres, afin que la commission puisse obtenir, pour une fois, des informations claires à ce sujet.

Mme Molinari transmettra la demande de M. L. Antonioli. Comme elle le disait plus tôt, elle l'avait déjà demandé à l'époque, malheureusement sans succès. Elle rappelle qu'un bilan des compensations qui avaient été faites dans le cadre d'un autre dossier, de mémoire le projet de la rue Saint-Joseph, avait été présenté en commission. Les autorités cantonales seront donc resollicitées pour venir apporter des clarifications sur les règles de compensation qui, Mme Molinari en convient, ne sont pas simples à comprendre et qui ont du reste évolué depuis 2020. Aujourd'hui, il existe des dérogations – qui n'ont jamais été appliquées à Carouge – pour des questions de sécurité ou de fluidité du trafic. Il s'agit

de la mise en œuvre de la feuille de route sur la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, dans le cadre de laquelle une révision avait été apportée par un vote du parlement et même du peuple. Mme Molinari ajoute que la volonté de réduire l'emprise carbonée des transports va certainement amener ces règles à encore évoluer, pour permettre des aménagements sécuritaires en faveur des piétons et de la mobilité douce en général.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h35.